



# AREF - BTP

## Info

Février 2006

## Prise en charge des formations CACES

Depuis le 1er janvier 2006, de nouvelles modalités de prise en charge concernant les formations CACES sont en vigueur.

Pour les CACES R.372, R.386, R.389 et R.390, la durée de formation minimum passe de 3 jours test inclus à 2 jours test inclus (voir tableau ci-dessous).

Intitulé	Durée De formation	Durée de validité	Durée du recyclage **
Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté (CACES R. 372)	2 jours test inclus*	10 ans	2 jours test inclus
Grue à tour (CACES R.377)	3 jours test inclus	5 ans	2 jours test inclus
Grue mobile (CACES R.383)	3 jours test inclus	5 ans	2 jours test inclus
Plate-forme élévatrice mobile de personnes (PEMP) (CACES R.386)	2 jours test inclus*	5 ans	2 jours test inclus
Chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté (CACES R.389)	2 jours test inclus*	5 ans	2 jours test inclus
Grue auxiliaire (CACES R.390)	2 jours test inclus*	5 ans	2 jours test inclus
Ponts roulants et semi-portiques (R.318)	2 jours (il n'y a pas de CACES mais juste une évaluation)	Non précisée (une vérification périodique des connaissances est toutefois recommandée)	1 journée

\* Sous réserve qu'il n'y ait pas plus de 6 tests par jour et par testeur pour 1 CACES (ou 2 CACES de la même recommandation pour 3 personnes maxi).

\*\* Moyennant la copie du CACES précédent.

Pour toute information complémentaire contactez votre conseiller  
ou [www.eref-mp.com](http://www.eref-mp.com)



AREF-BTP MIDI-PYRENEES 36 rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 43 26 00 — Télécopie : 05 61 43 26 01

